

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

**Avenant n° 2 du 8 janvier 2009 à la circulaire n° 2006-39 relative au prêt d'installation
proposé aux agents du ministère et délivré par le comité d'aide sociale**

NOR : DEVK0900691Q

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2009, les montants des plafonds de ressources figurant dans l'annexe II de la circulaire n° 2006-39 relative au prêt d'installation proposé aux agents du ministère et délivré par le comité d'aide sociale sont modifiés comme suit :

(En euros.)

CATÉGORIE DE FOYER	HORS Île-de-France, DOM-TOM et DE	ÎLE-DE-FRANCE	DOM-TOM ET DE
Personne seule.....	20 970	24 670	26 210
Couple.....	30 070	34 540	40 090
Couple (ou personne seule) avec une personne à charge.....	38 240	41 940	47 800
Couple (ou personne seule) avec deux personnes à charge	45 640	49 340	57 050
Couple (ou personne seule) avec trois personnes à charge	54 280	59 210	67 850
Couple (ou personne seule) avec quatre personnes à charge	61 680	66 610	77 100
Par personne supplémentaire	6 780	7 400	8 480

Article 2

Cet avenant annule et remplace l'avenant n° 1 de la circulaire n° 2006-39 relative au prêt d'installation.

Fait à Paris, le 8 janvier 2009.

L'administratrice civile hors classe :
*Sous-direction des politiques sociales
et de pensions,*
D. VARAGNE

LISTE DES DESTINATAIRES

Services déconcentrés

Madame et Messieurs les préfets de région ;

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des :

- directions régionales de l'équipement ;
- directions régionales des affaires maritimes du Havre, de Rennes, de Saint-Nazaire, de Bordeaux et de Marseille ;
- directions interdépartementales des routes ;

Centres d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre ;

Centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours ;

Services de navigation du Nord-Est, du Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse ;

Service maritime et de navigation de la Gironde, du Languedoc-Roussillon et de Nantes ;

Mesdames et Messieurs les préfets de département ;

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des :

- directions départementales de l'équipement ;
- directions départementales de l'équipement et de l'agriculture ;
- directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement ;
- services maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, et des Bouches-du-Rhône ;

Mesdames et Messieurs les conseillers sociaux territoriaux ;

Mesdames et Messieurs les présidents de CLAS ;

Mesdames et Messieurs les membres du comité central d'action sociale ;

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement et Messieurs les directeurs des établissements de Valenciennes et d'Aix-en-Provence de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;

Monsieur le directeur du centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques.

Services techniques centraux et assimilés

Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ;

Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ;

Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ;

Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ;

Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;

Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales.